

*Date de dépôt : 12 septembre 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : Le retrait de la Poste met-il en danger MonDossierMedical.ch ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 juin 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Récemment, la plupart des pays développés ont commencé à empoigner la gestion des données médicales. Malheureusement, la Confédération a tergiversé. L'élaboration d'une timide loi sur le dossier électronique du patient a, par exemple, pris des années et, comble du comble, la Confédération a refusé d'en assumer le leadership.*

*Mais certains ont compris l'urgence d'agir. Ainsi le canton de Genève, porté et stimulé par une équipe très dynamique de médecins informaticiens, a joué un rôle de pionnier. Avant tout le monde, ils ont monté un projet devenu MonDossierMedical.ch. L'importance des investissements nécessaires a ensuite poussé le canton à s'associer à la Poste. Puis, le canton de Vaud a décidé de rejoindre la solution genevoise. Au mois de mars 2018, Genève, Valais et Vaud ont lancé l'association intercantonale Cara dont le but est de créer, d'ici 2020, une unique plateforme qui devrait recevoir les projets développés par les autres cantons, y compris probablement Fribourg et le Jura.*

*Mais, ce même printemps, les choses ne se passent pas comme prévu. Du côté de la Poste, les compétences manquent, les défis dépassent les capacités.*

*Une question se pose d'ailleurs : les moyens nécessaires à développer ce dossier médical venaient-ils d'un transfert depuis le compte CarPostal ?*

*Le récent scandale a-t-il sonné le glas des investissements en médecine ?*

*En tout cas, début mai, la Poste annonce qu'elle a choisi un « partenaire » pour « améliorer » (en fait, reprendre) la gestion du dossier électronique du patient : **Siemens Healthineers eHealth Solutions**.*

*L'essai d'un développement indépendant a donc fait long feu.*

*Les avantages du transfert du système chez une entreprise brassant un big data sont multiples. Siemens propose une solution testée en clinique, utilisée par de nombreux pays, évolutive.*

*Mais attention, notre région perd la maîtrise de la gestion des données des patients au profit du système propriétaire, appartenant à un puissant groupe qui pourrait augmenter ses prix à mesure de sa prise de contrôle sur nos données.*

*Mes questions sont donc les suivantes ?*

- 1. Avez-vous pu négocier le retrait de la Poste et l'arrivée de Siemens, ou avez-vous été mis devant le fait accompli ?*
- 2. Qui va gérer les données médicales : le canton ou Siemens ?*
- 3. Combien cela va-t-il coûter au canton ?*
- 4. A-t-on la certitude que les données ne vont pas être utilisées à l'insu de leurs propriétaires ?*
- 5. Le système actuel installé gratuitement chez de nombreux médecins va-t-il devenir payant ? Devra-t-il être changé ?*
- 6. A-t-on la certitude que Siemens va continuer le projet ?*
- 7. Est-ce que l'affaire CarPostal est à l'origine du retrait de la Poste ?*

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### *1. Avez-vous pu négocier le retrait de la Poste et l'arrivée de Siemens, ou avez-vous été mis devant le fait accompli ?*

A titre liminaire, nous ne percevons pas le fait que La Poste établisse un partenariat avec Siemens Healthineers eHealth Solutions comme un « retrait de la Poste » mais bien plutôt comme une évolution de la stratégie de La Poste s'agissant de la santé connectée.

Comme n'importe quelle entreprise et par principe, La Poste choisit librement les partenaires et sous-traitants avec lesquels elle entend travailler.

Par contrat conclu avec la République et canton de Genève (ci-après : « le canton de Genève ») en mars 2017 concernant la plate-forme e-Health, laquelle sous-tend le projet « MonDossierMedical.ch », La Poste s'est toutefois engagée à consulter le canton de Genève avant de confier un mandat à tout nouveau sous-traitant non préalablement accepté par le canton.

Dans le cas de Siemens, le canton de Genève s'est ainsi manifesté auprès de La Poste afin que toutes les garanties utiles soient offertes en relation avec le nouveau sous-traitant.

Cela étant, le canton pourrait fort bien confier la maintenance de la plate-forme à un autre fournisseur, s'il devait estimer que les garanties ne sont désormais plus suffisantes.

S'agissant de la solution de Siemens, celle-ci sera naturellement adaptée pour la Suisse, notamment aux fins de répondre aux strictes exigences de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1), ainsi qu'au cadre légal genevois et à ce qui a été développé pour « MonDossierMedical.ch ».

En outre, le cœur de la solution sera hébergé en Suisse, dans les centres de calcul de La Poste à Zurich, ce qui est déjà le cas à l'heure actuelle pour la plate-forme qui porte « MonDossierMedical.ch ».

De son côté, La Poste pourra réaliser des développements spécifiques autour du cœur, permettant de spécialiser ainsi que de renforcer les compétences (p. ex. développement d'applications pour la gestion du diabète, etc.).

Pour ce qui est des entrepôts secondaires, soit ceux contenant les données médicales, le canton de Genève peut choisir d'héberger ces dernières sur son territoire.

Avant toute migration vers la nouvelle plate-forme, le canton de Genève, grâce à un audit externe réalisé par des experts indépendants, s'assurera :

- que le nouvel hébergeur respectera toutes les contraintes de sécurité prévues dans le contrat-cadre, et que la plate-forme e-Health ainsi que les logiciels seront en tout temps conformes aux dispositions légales cantonales (LRCIM, LIPAD, RIPAD) et fédérales (LDEP et ses ordonnances, LPD et autres lois et ordonnances) applicables;
- que les obligations de La Poste seront pleinement respectées, tant en termes d'effectifs que d'organisation, de maintenance et de formation ou de conseil;
- que le canton de Genève restera libre de choisir le lieu d'hébergement des données médicales, tout en assurant une continuité de service répondant aux plus hauts standards du marché.

Cet audit permettra de repartir sur des bases solides et communes aux cantons romands réunis dans l'association « cara », aux partenaires sanitaires genevois et à La Poste, s'agissant du changement de plate-forme.

Cet audit est actuellement mené par l'association romande « cara ». Il sera ensuite partagé avec les autres cantons, et également complété par un audit idoine du canton de Genève, notamment dévolu aux spécificités relatives à la migration de nos données vers cette nouvelle plate-forme e-Health.

Comme tout audit, il a naturellement comme inconvénient principal de ralentir le processus de migration vers la nouvelle plate-forme e-Health. Il faudra, en effet, patienter environ trois mois avant de pouvoir démarrer le processus. Cependant, cet audit est essentiel puisqu'il sied d'obtenir toutes les garanties nécessaires avant d'entreprendre une telle migration.

Enfin, dans un contexte où les utilisateurs de « MonDossierMedical.ch » attendent impatiemment des évolutions fonctionnelles pour répondre à leurs besoins les plus importants, des améliorations devront encore être opérées sur la plate-forme actuellement en production, et ce sans attendre la migration précitée.

## ***2. Qui va gérer les données médicales : le canton ou Siemens ?***

La plate-forme e-Health et les logiciels y afférents seront en tout temps conformes aux dispositions légales cantonales (LRCIM, LIPAD, RIPAD) et fédérales (LDEP et ses ordonnances, LPD et autres lois et ordonnances) applicables, comme La Poste s'y est engagée.

Le cœur de la solution sera hébergé en Suisse, dans les centres de calcul de La Poste sis à Zurich.

Quoi qu'il en soit, La Poste s'est engagée à ne jamais accéder aux données médicales des utilisateurs, sauf accord préalable écrit du canton, ce qui ne vise en réalité que des cas éventuels de grave brèche de sécurité ou d'arrêt total du système.

Le canton de Genève ne gère et ne gèrera pas non plus les données médicales puisque ces dernières sont gérées directement par les institutions de santé concernées, lesquelles les stockent dans des entrepôts dits secondaires.

Les entrepôts secondaires pourront être hébergés soit dans l'un des centres du territoire genevois, préalablement choisi par le canton de Genève, soit dans un centre de calcul de La Poste.

### **3. *Combien cela va-t-il coûter au canton ?***

Jusqu'en avril 2021, les coûts sont fixes, quelle que soit la solution retenue.

De plus, la migration des données vers une nouvelle plate-forme e-Health est incluse dans les coûts prévus par le contrat signé en mars 2017.

Il n'y a donc, en principe, pas de surcoût impliqué par le recours à un nouveau sous-traitant de La Poste.

### **4. *A-t-on la certitude que les données ne vont pas être utilisées à l'insu de leurs propriétaires ?***

Le contrat conclu entre le canton de Genève et La Poste garantit cela et indique clairement que les règles en matière de protection des données doivent être respectées en tout temps.

De façon plus précise, La Poste s'est formellement interdit, par contrat, de traiter, d'analyser, de commercialiser ou d'utiliser de quelque façon que ce soit, y compris marketing ou à des fins statistiques, les données médicales, les données administratives des patients, les données personnelles, les données sensibles, les données utilisateurs ou même les données anonymisées.

La Poste répond, en cas de sous-traitance, de tout dommage, direct ou indirect, causé par la sous-traitance, et ce comme si elle avait agi elle-même.

### **5. *Le système actuel installé gratuitement chez de nombreux médecins va-t-il devenir payant ? Devra-t-il être changé ?***

Il n'est pas prévu de changement de modèle de financement entraînant un coût pour les médecins de cabinet ou les patients ayant accès à « MonDossierMedical.ch ». Ainsi, l'évolution technologique de la plate-forme n'aura pas pour corollaire de rendre ladite plate-forme payante.

### **6. *A-t-on la certitude que Siemens va continuer le projet ?***

Actuellement, Siemens déploie le produit dans plusieurs pays en Europe, ce qui est un signe de la pérennité du produit. Nous ne pouvons toutefois pas obtenir la garantie absolue que Siemens continuera de porter ce projet dans un avenir lointain.

Cela étant, le contrat actuel prévoit une phase de transition, à la charge de La Poste, permettant le transfert vers une autre plate-forme technologique, étant précisé qu'il en existe plusieurs actuellement disponibles sur le marché.

### **7. *Est-ce que l'affaire CarPostal est à l'origine du retrait de la Poste ?***

Selon La Poste, « l'affaire CarPostal » n'a rien à voir avec la décision de La Poste de s'appuyer sur Siemens Healthineers eHealth Solutions pour élargir son portefeuille de services e-Health.

La Poste a choisi Siemens Healthineers, car l'entreprise est en mesure de fournir rapidement des fonctionnalités complémentaires et de compléter de manière optimale le service de La Poste.

Selon La Poste, les moyens nécessaires pour le développement du dossier électronique du patient ne proviennent en rien de transferts depuis le compte CarPostal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le vice-président :  
Antonio HODGERS